

**Compte rendu du conseil académique de la vie lycéenne
Mercredi 21 mai 2014**

Présents : Voir en **annexe 1** la liste des présents.

Absents excusés : Mme Hélène Bidot, IA-IPR EVS ; M. Gabriel Radzikowski, Proviseur du lycée Edgar Faure ; Mme Martine Charton, IEN-IO DSDEN 39 ; Mme Anne Tanguy, Directrice de la Scène nationale de Besançon.

Mlle Elisa Pontarollo (lycée Cuvier), M. Quentin Figueroo (lycée Ledoux), Mlle Clara Didier (lycée Ledoux), Mlle Lisa Dos Santos Pereira (Lycée Le Corbusier), M. Simon Vuillemin (lycée Fertet), M. Julien Poncet (lycée Fertet).

Rectorat

**Délégué Académique à
la Vie Lycéenne**

Dossier suivi par

Christine Monnin

Téléphone
03 81 65 74 06

Fax
03 81 65 74 07

Mél.

Christine.monnin
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Ordre du jour :

- Ouverture du CAVL par Monsieur le Recteur
- Approbation du PV de la dernière séance
- Acte II de la vie lycéenne et Conseil National de la Vie Lycéenne
- Charte de la laïcité
- Bilan des « chantiers » CAVL du mandat 2012-2014 :
 - Exposition des projets sur l'égalité filles-garçons
 - La communication au sein de la vie lycéenne : évolution et perspectives
 - « L'antisèche du vice-président CVL » : modalités de diffusion
 - La charte de déontologie de l'élue lycéen
- Préparation des élections CAVL 2014 (mandat 2014-2016)
- Questions diverses
- Clôture – verre de l'amitié.

* * * * *

➤ **Ouverture du CAVL**

En l'absence de Monsieur le Recteur, M. Neves ouvre la séance.

➤ **Approbation du Procès Verbal de la séance du 12 mars 2014**

Deux membres s'abstiennent.

➤ **Acte II de la vie lycéenne et Conseil National de Vie Lycéenne**

M. Neves fait un point d'actualité sur l'Acte II en reprenant un certain nombre de propositions faites dans le cadre de la consultation qui devaient figurer dans un texte officiel. Les récents changements au Ministère de l'éducation nationale ont retardé la mise en œuvre de ce texte qui paraîtra à la rentrée prochaine.

Le prochain Conseil National de la Vie Lycéenne aura lieu les 26 et 27 mai. Joachim Taïeb, représentant de l'académie, ne pourra pas assister à ce Conseil.

➤ **Charte de la laïcité**

M. Neves rappelle que M. le Recteur avait souhaité que ce thème soit abordé en CAVL. La rédaction d'une charte de déontologie de l'élue lycéen lors du CAVL du 12 mars avait constitué un premier point d'entrée dans le débat.

Un deuxième point d'entrée avait été l'évocation de la laïcité avec les élèves élus.

Plusieurs membres adultes s'accordent à dire que ce n'est pas un sujet facile, qu'il est

difficile à aborder avec les élèves. Il paraît important que les adultes soient accompagnés. L'ouvrage écrit par M. Abdenour Bidar (chargé de mission Pédagogie de la laïcité au ministère de l'éducation nationale) « Pour une pédagogie de la laïcité à l'école » est cité comme un ouvrage de référence.

M. Neves signale qu'un groupe académique de réflexion et d'accompagnement vient d'être constitué.



2/4

La parole est donnée aux élèves qui retransmettent les échanges du matin ; les membres adultes présents apportent des commentaires.

C'est une notion complexe pour les élèves comme pour les adultes. Les échanges organisés dans les établissements sont sujets à interprétation. Il s'agit d'adapter les débats aux établissements et aux publics.

Le rôle du chef d'établissement est très important. Il lui appartient de définir ce qui est signe ostentatoire. C'est une notion en perpétuelle évolution.

L'idée de contraintes qui assurent la liberté de l'élève constitue un paradoxe.

Pour avoir conscience de la laïcité les élèves doivent être acteurs (exemple d'une fête de fin d'année lors de laquelle des élèves sont chargés de contrôler les tenues). Un autre exemple montre que les tenues vestimentaires de deux groupes d'élèves (jeans/baskets contre vestes en cuir/rangers) avaient généré des violences dans un lycée, violences qui se sont apaisées après instauration d'un dialogue encadré.

Concernant la restauration scolaire, les équipes de direction se posent régulièrement des questions en fonction des demandes des élèves et des familles (exemple cité : proposer systématiquement un plat de viande et un plat de poisson au choix permet d'éviter les discriminations).

La laïcité passe par une subjectivité ; la France vit dans une société confessionnelle dans laquelle culturel et cultuel sont souvent superposés. Il faut prendre en compte le fait de ne pas avoir de croyances.

Quelques propositions d'actions sont apportées par les élèves : organiser des journées à thème, des débats en ECJS, instaurer une journée académique de la laïcité.

Les futurs élus lycéens du CAVL (mandat 2014-2016) seront consultés en décembre pour poursuivre éventuellement les échanges sur ce thème.

➤ **Bilan des « chantiers » CAVL du mandat 2012-2014**

▪ **Exposition des projets sur l'égalité filles-garçons**

Les affiches réalisées par les élèves des 9 établissements ayant répondu à l'appel à projets seront exposées au lycée Le Grand Chênois à Montbéliard. L'inauguration de cette exposition aura lieu mercredi 4 juin 2014.

Un partenariat entre le rectorat, le Conseil régional de Franche-Comté et la Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité de la préfecture de région a permis de concrétiser ce projet.

Lors de cette inauguration, les élèves prendront la parole pour commenter leur affiche et donner leur vision des stéréotypes de genre.

Pour compléter cette réflexion, un groupe d'élèves du collège Mozart de Danjoutin remontera sur scène pour jouer une plaidoierie sur l'égalité filles-garçons. Cette prestation remarquable avait été primée aux Olympes de la parole en 2012-2013

Un clip vidéo sur l'égalité filles-garçons réalisé par le LP Pierre-Adrien Pâris sera projeté.

Pour valoriser ces travaux, 10 affiches, sélectionnées par une commission réunie le 5 mai, constitueront un livret de sensibilisation qui sera envoyé à tous les lycées et lycées professionnels de l'académie.

L'exposition pourra également être prêtée aux établissements qui en feront la demande.

▪ **La communication au sein de la vie lycéenne : évolution et perspectives**

Force est de constater que la page Facebook « Vie lycéenne de l'académie de Besançon » créée en novembre 2013 n'a pas vraiment amélioré la communication entre le CAVL et les CVL.

Les membres du CAVL décident néanmoins de garder cet outil qui demeure l'outil utilisé majoritairement par les lycéens et dont le potentiel n'a pas été



3/4

exploité.

Des propositions sont faites pour améliorer son utilisation :

- mettre techniquement en relation les pages des CVL et la page du CAVL
- demander aux établissements de mettre un lien vers cette page depuis leur site
- revoir le nombre de personnes autorisées à publier sur cette page (un ou 2 élèves du CAVL pourraient être autorisés à publier)
- publier des articles très courts ainsi que des photos très régulièrement.

Mme Grandvoinet demande aux lycéens comment se passe la communication entre les élus et les autres élèves dans un même établissement. Plusieurs réponses sont apportées : rencontres entre les élus du CVL et les délégués de classe, sondage des élèves par le biais des délégués, utilisation des heures de vie de classe, panneau d'affichage bien placé, des élus bien identifiés (photo), une permanence tenue par les élus dans un bureau.

Une bonne communication contribue à l'image de l'établissement.

- **« L'antisèche du vice-président CVL » : modalités de diffusion**

Les corrections proposées lors du CAVL du 12 mars ont été effectuées. Ce guide est amené à évoluer ; il sera revu chaque année.

Il va être envoyé à tous les lycées avant la rentrée ainsi que la charte de déontologie de l'élue lycéenne.

- **Préparation des élections CAVL 2014 (mandat 2014-2016)**

Des réunions d'information à l'attention des lycéens élus dans les CVL seront organisées dans chaque département afin de susciter des candidatures et de permettre aux candidats de se présenter à leurs électeurs; les trois élues CAVL qui seront encore lycéennes à la rentrée sont volontaires pour y participer et apporter leur témoignage (Mathilde Minet, Tamara Stefanovic, Manon Silvant).

Le nombre de circonscriptions et le nombre de sièges sont à réétudier en tenant compte de l'évolution des effectifs dans l'académie.

Dans la répartition actuelle, un siège du collège LGT représente 2361 élèves alors qu'un siège du collège LP représente 1071 élèves.

Pour permettre un rééquilibrage de la représentation des élèves de LP et des élèves de LGT, une nouvelle répartition est proposée avec une seule circonscription pour la Haute-Saône réunissant les circonscriptions de Vesoul-Gray et Lure-Luxeuil. Ce choix peut s'expliquer par la fusion des LP Beauregard et Bartholdi avec les LGT Lumière et Colomb dans la circonscription de Lure-Luxeuil. Sur ce vote, Mme Grandvoinet s'abstient.

Voir tableau de la nouvelle répartition des sièges qui sera soumise à l'approbation de M. le Recteur en **annexe 2**.

La question de la parité est abordée (exemple : candidature mixte titulaire/suppléant) mais semble difficile à mettre en place.

Mme Baudin soulève les difficultés rencontrées lors de l'organisation des élections des CVL sur 2 jours en octobre 2013. M. Neves rappelle que la raison de cette décision était le respect du principe de laïcité.

- **Questions diverses**

- **Bilan du mandat 2012-2014**

Les lycéens témoignent de leur expérience d'élue au CAVL ; ils se sentent enrichis par les rencontres, les échanges, particulièrement lors des séminaires de vie lycéenne.

Pour l'avenir, il est suggéré que les élus soient davantage associés au choix des points à mettre à l'ordre du jour des réunions.

- **Appui à la vie lycéenne : la démocratie participative organisée dans les lycées par le Conseil régional de Franche-Comté**

Mme Grandvoinet est sollicitée pour expliquer ce qu'est l'appui à la vie lycéenne.

Un Budget participatif des lycées (BPL) a été proposé à titre expérimental dans 11 lycées en 2013-2014 : une somme d'argent a été allouée par la Région et devait être gérée par l'ensemble de la communauté éducative.



4/4

L'objectif est de préparer les lycéens à devenir citoyens par le vote.

Le bilan est très variable d'un établissement à l'autre.

Ce BPL devient Appui à la vie lycéenne avec quelques évolutions et sera proposé à tous les lycées en 2014-2015. Une mallette d'outils servira à sa mise en place.

Plusieurs membres adultes du CAVL font part de leurs doutes et de leurs inquiétudes. M. Neves rappelle que les compétences pédagogiques et éducatives restent de la compétence du Recteur.

Les établissements craignent aussi de devoir avancer des fonds sans avoir l'assurance de les récupérer si le cadre n'est pas respecté.

Ce CAVL étant le dernier du mandat 2012-2014, les lycéens présents sont remerciés pour leur investissement.

L'ordre du jour étant terminé, M. Neves conclut ce CAVL en remerciant les participants qu'il invite à prendre un traditionnel verre de l'amitié.

Le Recteur
Chancelier des Universités

La CPE Vie scolaire
(secrétaire de séance)

Éric MARTIN

Christine MONNIN